

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### **Transferts d'emplois et de crédits entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au titre de la sécurité routière**

Le ministère de l'intérieur et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie s'accordent sur les transferts suivants en PLF 2016 au titre des missions de sécurité routière.

#### **1. Transfert des effectifs déconcentrés de sécurité routière**

- *Accord sur le principe d'un transfert en base en PLF 2016 avec un rétro-transfert intégral en gestion 2016 et 2017 de l'ensemble des effectifs « métier » et « support ». Des discussions interviendront entre les ministères pour définir les modalités soit de bascule de la gestion des agents transférés, soit de poursuite du rétro-transfert de la gestion ainsi que sur la conduite du dialogue social lié au transfert.*
- *S'agissant de la réserve de précaution, accord des ministères qui porteront une demande conjointe auprès de la DB pour qu'elle soit constituée en gestion sur le seul P217. Le MEDDE n'appellera pas le MI en couverture de fin de gestion, sinon, si cela était nécessaire, sous forme de décret d'avance, dans la limite de la réserve de précaution liée au montant du transfert en base.*
- *Accord pour l'application de la diminution de la masse salariale de 1 %, conformément à la lettre de cadrage du MEDDE. En 2016, le MEDDE supporte le risque en cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.*
- *Accord sur le quantum d'emplois à transférer dans les services déconcentrés de sécurité routière : 611 ETPT.*
- *Accord sur le quantum des emplois des fonctions support : 19 ETPT.*
- *Accord sur la valorisation de la masse salariale sur la base des éléments suivants : 35,73 M€ CAS compris, dont 24,47 M€ hors CAS.*
- *Accord concernant le périmètre des crédits HT2 transférés :*
  - o *transfert des coûts de sac à dos des personnels portés par le MEDDE, y compris action sociale et médecine de prévention => reprise de la répartition par service en pourcentage des effectifs présentés par le rapport IGA/CGEDD en page 34. Ceux relevant du programme 333 ne font pas l'objet de demande de transfert à l'exception de l'action sociale et de la médecine de prévention.*

Les coûts de « sac à dos » sont : 193 €/ETPT en DDI et préfectures, 2468€/ETPT en DR, 3467€/ETPT en outre-mer, 2190€/ETPT en administration centrale (concerne les transferts Plate-forme Chorus et ceux relatifs aux SI). Au total, le transfert des crédits HT2 associés aux 630 ETPT s'élève à 403 196 €.

## **2. Transfert des effectifs relatifs aux systèmes d'information**

- Accord sur un transfert de 6 ETPT soit 371 868 € CAS compris dont 254 313 € HCAS, et 13 140 € de crédits HT2, avec rétro-transfert de la moitié en gestion 2016.

## **3. Transfert des effectifs relatifs aux activités comptables de centrale**

- Accord sur un transfert de 2 ETPT, pour la continuité des missions sur un certain nombre de marchés, soit 90 246 € CAS compris dont 62 564 € HCAS, 4 380 € de crédits HT2, avec rétro-transfert de la moitié en gestion 2016.

## **4. Transfert d'activité aux CBCM au titre des DDCS/DDCSPP**

Abandon

## **5. Transfert au titre du déménagement de la DSCR dans l'immeuble Garance**

Les crédits de loyer de la DSCR, occupant actuellement la Tour Pascal louée par le MEDDE, qui rejoint l'immeuble Garance sont transférés en base budgétaire au PLF 2016 au MI à hauteur de 1 582 000 €. Le montant du loyer 2015 de la DSCR après son déménagement à Garance est transféré prorata temporis en gestion au ministère de l'intérieur.

## **6. Crédits HT2 relatifs à la MOE des SI de la DSCR**

Abandon

## **7. Crédits HT2 relatifs au fonctionnement des SI de la Sécurité routière**

Abandon

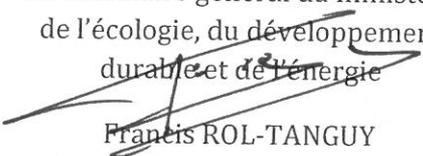
Ce relevé de conclusions sera adressé par chaque ministère à son bureau sectoriel de la direction du budget.

A Paris, le 20 juillet 2015

Le secrétaire général du ministère  
de l'intérieur

  
Denis ROBIN

Le secrétaire général du ministère  
de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie

  
Francis ROL-TANGUY